

HOMMAGE

Olivier JACOT-GUILLARMOD (1950-2001)

La disparition d'Olivier Jacot-Guillarmod, le 29 septembre dernier, au terme d'une cruelle maladie est un chagrin personnel pour tous ceux qui l'ont connu et l'on ne pouvait se connaître sans l'aimer. Olivier n'avait pas d'ennemi, il était - espèce trop rare dans le monde d'aujourd'hui - un honnête homme et un homme honnête. Ce descendant d'une vieille dynastie d'horlogers, était un modèle de simplicité et de rectitude, solide, franc et cordial. Il faisait merveille dans les comités d'experts du Conseil de l'Europe où ses talents de juriste et de diplomate l'avaient propulsé, encore très jeune, à des postes de responsabilité. Mais, né en 1950, ce Suisse paisible était surtout un Européen de conviction et de vision.

C'est lui qui, comme professeur de droit à l'Université de Neuchâtel avait organisé dès 1986 le colloque sur la "*fusion de la Commission et de la Cour européennes des droits de l'homme*"¹ et c'est lui, fort de son expérience d'ancien président du DH-PR, qui devait répondre aux vaines polémiques organisées contre la réforme, avec une mise au point, aussi modérée dans la forme que ferme sur le fond, lors du 8ème colloque sur la Convention européenne des droits de l'homme, organisé par le Conseil de l'Europe en 1995, à Budapest². Il pouvait parler avec autant de compétence des "*principes d'interprétation de la Convention européenne*", pour un commentaire collectif placé sous l'égide du bâtonnier Pettiti³, que soutenir des initiatives concrètes comme le lancement de la *Revue universelle des droits de l'homme*, par Norbert et Erika Engel, en favorisant sa diffusion dans les pays francophones du Tiers Monde.

C'est encore lui qui avait fait œuvre de pionnier en matière de droit communautaire, avec sa thèse "*Droit communautaire et droit international public*" publiée en 1979 puis à travers les nombreux travaux, les colloques et les publications qu'il avait animé, à un moment décisif, sur l'Espace économique européen ou les relations entre l'Union européenne et les pays tiers. Alors que, retenu par ses fonctions, il était absent du colloque de la Société française pour le droit international de Bordeaux consacré au "droit international et au droit communautaire", ses écrits avaient été cités par plusieurs orateurs, à commencer par Jean-Claude Gautron qui - vingt ans après - évoquait d'emblée

¹ Olivier Jacot-Guillarmod (ed.), *La fusion de la Commission et de la Cour européennes des droits de l'homme*, Engel, 1987.

² *Annuaire de la Convention européenne des droits de l'homme*, 1995, vol.38-A, p. 172.

³ Louis-Edmond Pettiti, Emmanuel Decaux et Pierre-Henri Imbert, *La Convention européenne des droits de l'homme*, Economica, 2^{ème} éd., 1999, p. 41.

sa thèse qualifiée de "magistrale"⁴. La belle préface d'Olivier Jacot-Guillarmod à l'ouvrage de Christine Kaddous sur *Les accords bilatéraux Suisse-Union européenne*⁵ - parue au début de l'année 2001 alors qu'il était déjà atteint par la maladie - traduit sa fidélité à cet idéal européen de toujours, malgré les déceptions politiques .

Ses fonctions de chef de la division des affaires internationales et de sous-directeur de l'Office fédéral de la justice de Berne l'avait placé au cœur des négociations de la Suisse et de l'Union européenne, tout comme en première ligne du contentieux, comme agent de son gouvernement devant la Cour européenne des droits de l'homme, mais aussi devant le Conseil d'Etat français, dans une affaire mémorable où le droit l'avait emporté sur la raison d'Etat. Arrivé à un tournant de sa carrière, Olivier s'était éloigné de l'enseignement et de la recherche - non sans un certain regret, mais sa conscience professionnelle le vouait tout entier à sa nouvelle tâche - pour être élu juge fédéral en 1995, et devenir ainsi le benjamin fort écouté de l'austère Tribunal fédéral de Lausanne.

Nul doute qu'il était appelé à siéger au titre de la Suisse, l'âge venu, dans les grandes juridictions internationales où il aurait fait merveille comme partout. Au grand vide qu'il laisse désormais, s'ajoute aujourd'hui cette perte prématurée d'un sage. Olivier n'était pas seulement un excellent juriste, un juge exemplaire, c'était un juste.

Emmanuel DECAUX

⁴ SFDI, *Droit international et droit communautaire, perspectives actuelles*, Pedone, 1999.

⁵ *Dossiers de droit européen*, n° 8, 2001.